

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas -Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
COMMUNE DE STEINSELTZ

Nombre de membres élus : 15
Nombre de membres en fonction: 15
Nombre de membres présents 14

Convocation du 16 février 2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2021

Sous la présidence de Monsieur HECKY Christophe, Maire

Présents : **HECKY Christophe, KASTNER André, MOTZ Patrick, THEILMANN Gilles, MULLER Denis, RUBY Pierre, STEINBRUNN Carole, SALLMEN Stéphane, BURGER Doris, LOEBS Bernard, HAAS Sylvie, GROB Patrick, GROSS Robert, SCHAFFNER Cédric.**

Absents : **REMEN Valérie**

Délibération 2021-001

Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal en l'absence du Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui lui a été présenté et qui se termine comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	483 298,83 €
Dépenses :	407 967,64 €
Excédent 2020 :	75 331,19 €
Excédent reporté 2019 :	407 803,60 €

Section d'investissement

Recettes :	23 275,58 €
Dépenses :	228 035,12 €
Déficit 2020:	204 759,54 €
Excédent reporté 2019 :	168 135,75 €

Excédent de clôture global : 446 511,00 €

Délibération 2021-002

Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 présenté par le receveur municipal qui n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Délibération 2021-003

Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 qui lui a été présenté et qui se termine comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 650 000,00 €

Recettes : 650 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 200 000,00 €

Recettes : 200 000,00 €

Délibération 2021-004

Affectation du Résultat de Fonctionnement 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	OPERATIONS ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	168 135,75		-204 759,54			-36 623,79
FONCT	407 803,60		75 331,19			483 134,79

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	483 134,79
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 001 à reporter (en dépense si négatif, en recette si positif)	36 623,79 -36 623,79
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	446 511,00
Total affecté au c/ 1068 : TITRE	36 623,79
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération 2021-005

Fixation des taux d'imposition 2021

Par délibération du 18 février 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'habitation : 19,70 %

Foncier bâti : 14,14 %

Foncier non bâti : 61,84 %

CFE : 18,69 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux foncier bâti 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 du foncier bâti de la commune est de 27,31 % (soit le taux communal de 2020 : 14,14 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Le maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du nouveau taux de référence du foncier bâti (14,14 % + 13,17%) et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition pour 2021 à savoir :

Foncier bâti	: 27,31 %
Foncier non bâti	: 61,84 %
CFE	: 18,69 %

Délibération 2021-006

ONF Programme des travaux et état prévisionnel des coupes 2021

Le Maire présente le devis établi par l'ONF pour le programme des travaux ainsi que l'état prévisionnel des coupes pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'affecter 4 128 € TTC pour des travaux en régie communale ;
- décide d'exploiter un volume total d'environ 259 m³ en 2021 en parcelles 17c ;
- délègue le Maire pour signer ces devis et pour approuver par la voie de conventions ou de devis leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;
- vote les crédits correspondants à ces programmes.

Délibération 2021-007

Désignation d'un correspondant Défense

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après accord du membre concerné, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur Christophe HECKY domicilié 32 Rue du Maire Rupp 67160 STEINSELTZ correspondant Défense.

Délibération 2021-008

Réhabilitation du préau de l'école maternelle

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait d'effectuer des travaux de réfection du préau de l'école maternelle (peinture, plâtre...).

Les diverses offres de prix réceptionnées sont présentées au Conseil Municipal :

MAES	WESTERMANN	DAVID DECORS
------	------------	--------------

Montant HT	3 648,00 €	4 943,55 €	2 180,00 €
TVA 20 %	729,60 €	988,71 €	436,00 €
Montant TTC	4 377,60 €	5 932,26 €	2 616,00 €

Après étude des devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise DAVID DECOR, domiciliée à Steinseltz, dont le devis s'élève à 2 616 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le devis prévisionnel de l'entreprise DAVID DECORS d'un montant de 2 616 € TTC pour ces travaux,
- d'autoriser le Maire à signer le devis.